

droite & assurée, les bras également pliés, & qu'à chaque saut le Cheval n'avance pas plus d'un pied de distance. Il y en a qui, en sautant à caprioles, retombent des quatre pieds ensemble sur la même place, & se relevent de la même force & de la même cadence, en continuant autant que leur vigueur leur permet: ce manège est très-rare & ne dure pas long-tems. Il s'appelle, *Saut d'un tems*, ou de *Ferme-à-ferme*.

Pour dresser un Cheval à caprioles, lorsqu'on lui trouve les qualités & la disposition que nous venons d'expliquer, il faut, après l'avoir assoupli l'épaule en dedans, & lui avoir donné la connoissance des talons au passage & au galop, le faire ensuite lever à pesades dans les piliers, & qu'elles se fassent lentement dans les commencemens & fort hautes du devant, afin qu'il ait le tems d'ajuster ses pieds & qu'il lève sans colere. Lorsqu'il sçait se lever facilement, & haut du devant, en pliant bien les bras, il faut lui apprendre à détacher la ruade par le moyen de la chambriere, & prendre le tems pour l'appliquer, que le devant soit en l'air & prêt à retomber; car si on lui en donnoit dans le tems qu'il s'éleve, il feroit une pointe & se roidiroit sur les jarrêts. Quand il sçaura détacher vigoureuusement la ruade, le devant en l'air, ce qui forme la capriole, il faut peu-à-peu diminuer le nombre des pesades & augmenter celui des caprioles, & cesser de le faire sauter, lorsqu'on s'apperçoit qu'il commence à se lasser, car son courage étant abattu, ses forces seroient désunies, & ses sauts ne seroient plus que des contre-tems & des défenses.

Lorsqu'il sera obéissant à ce manège dans les piliers, on le passagera en liberté, & on lui déro-